

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
18.11.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt cinq novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M.RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO ,Mme AIMONE-CAT, M.ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

D.C.M. N° 11.6
Echanges de parcelles
Commune/Procobois

Monsieur PIZZATO Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a loué plusieurs parcelles à la Société Quadran pour l'installation d'une centrale photovoltaïque. Il souligne qu'afin de faciliter l'installation, une limite de parcelles a été modifiée par un échange.

Il ajoute qu'il y a lieu de régulariser cette situation. Il présente le plan établi par le cabinet de géomètres-Experts Dessens-Francesconi. Ce plan fait apparaître les deux parcelles faisant l'objet de l'échange :

- celle de la section B n° 1127 d'une superficie de 344 m², cédée par la commune de Boussens à la société Procobois pour une valeur globale de 350 € soit 1,07 €/m² ;

- celle de la section B n° 1129 d'une superficie de 310 m², cédée par la société Procobois à la Commune de Boussens pour une valeur globale de 350 € soit 1,129 €/m².

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- de régulariser l'échange des parcelles :

- celle de la section B n° 1127 d'une superficie de 344 m², cédée par la commune de Boussens à la société Procobois pour une valeur globale de 350 € soit 1,07 €/m² ;

.../...

- celle de la section B n° 1129 d'une superficie de 310 m², cédée par la société Procobois à la Commune de Boussens pour une valeur globale de 350 € soit 1,129 €/m².

- de confier la mise en forme de cette cession à la SELARL FABRE-PUJOL-CHALLEIL notaires associés à Cazères/Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **28.11.2019**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 26 novembre 2019

Le Maire,
